

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

Communiqué de Presse

NEW BODY LINE

SIEGE SOCIAL : AVENUE ALI BALHAOUANE -5199 MAHDIA- TUNISIE

La société NEW BODY LINE SA porte à la connaissance de ces actionnaires qu'en vertu de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 juin 2023, les dividendes relatifs à l'exercice 2022 sont fixés à Trois cent millimes (0,300 DT) par action, soit 30% du nominal comme suit :

- 0,250 DT par prélèvement sur la prime d'émission constituée en 2013 soit un montant de 1.062.600,000 DT.

Ces dividendes seront servis sans retenues à la source auprès de l'intermédiaire en bourse ou teneur des titres.

- 0,050 DT par prélèvement sur le reliquat du bénéfice distribuable 2022 soit un montant de 212.520,000 DT.

Ces dividendes sont soumis à la retenue à la source auprès de l'intermédiaire en bourse ou teneur des titres.

Conformément aux stipulations de cette résolution, le détachement des dividendes sera effectué en date du 20 septembre 2023.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.